

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 8 AVRIL 2024

Délibération 2024/07

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président sur convocation faite par lui, le 28 mars deux mille vingt-quatre.

Présents : Monsieur FROGER, Président
 Madame TOUCHARD, Madame BATYS,
 Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
 Madame FALLOUX, Monsieur MERCK, Madame CHANTRON,
 Madame VASSEUR, Monsieur VAHÉ

Excusés : Madame BRUNET, Madame DEZE, Madame MARTIN,
 Madame MILASSEAU, Madame REVERDY, Madame SXAY

En exercice : 17
 Le quorum est atteint

Etaient Présents : 11

Excusés : 6

Secrétaire de séance : Monsieur ROULLOIS

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sur proposition de Monsieur Le Président, le CCAS décide de voter le budget primitif 2024 du CCAS au niveau du chapitre. Lecture en est donnée :

SECTION	Propositions	BP 2024
FONCTIONNEMENT		
Excédent 2023	6 841,03 €	6 841,03 €
Recettes 2024	23 479,97 €	23 479,97 €
Déficit 2023		
Dépenses 2024	30 321,00 €	30 321,00 €

2024-012		
INVESTISSEMENT		
Excédent 2023		
Recettes 2024	1 925,00 €	1 925,00 €
Déficit 2023	325.00 €	325.00 €
Dépenses 2024	1 600,00 €	1 600,00 €

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2024 du CCAS de Bellevigne-les-Châteaux,
 Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2024, relative à la tenue du débat
 d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,
 Considérant que le budget primitif global 2024 du CCAS s'élève à **32 246.00 €**.

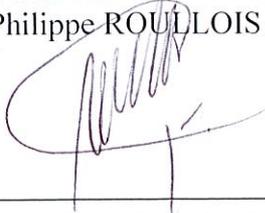
Le conseil d'administration :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

APPROUVE le budget primitif 2024 du CCAS à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Philippe ROULLOIS



Acte rendu exécutoire à la publication
 Et transmis en Sous-Préfecture
 Le : 12 avril 2024

Pour Extrait Conforme

Le Président
 A. FROGER



Accusé de réception en préfecture
 049-200082600-20240411-TOME1-2024-07-DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2024